

## Fiche de poste en mathématiques au Collège Lycée Expérimental



*Au CLE, le recrutement se fait hors mouvement par cooptation de l'équipe enseignante.*

Etablissement	Collège Lycée Expérimental (CLE) 1000 Grand Parc 14200 Hérouville Saint-Clair
Discipline	Mathématiques
Quotité horaire	9 heures
Date de prise de poste	01/09/24
Modalités - dates de recrutement	<p><b>Mardi 20 février à 18h30</b> : Réunion d'informations au CLE</p> <p><b>Du 11 mars au 21 mars</b> : Stage d'observation et rencontre avec des membres de l'équipe (1 journée)</p> <p><b>Vendredi 22 mars</b> : Date limite de dépôt de candidature (CV et lettre de motivation)</p> <p><b>Mercredi 27 mars</b> : Résultat de la cooptation.</p>
Contacts- Renseignements	<p>La Direction du CLE, Samuel DUCHESNE et Dorothee HUOT : <a href="mailto:direction.cle@ac-normandie.fr">direction.cle@ac-normandie.fr</a></p> <p>Marlène BOUTELOUP, responsable des Relations extérieures : <a href="mailto:marlene.bouteloup@ac-normandie.fr">marlene.bouteloup@ac-normandie.fr</a></p> <p>Site internet de l'établissement : <a href="https://college-lycee-experimental.etab.ac-normandie.fr/">https://college-lycee-experimental.etab.ac-normandie.fr/</a></p>

### Profil et missions du poste :

- L'enseignant de mathématiques assure des heures d'enseignement hebdomadaire en collège et lycée mais aussi des enseignements périodiques, des cours interdisciplinaires et des cours modulaires au collège.
- Il propose également des ateliers et des temps d'ouverture culturelle intégrés à son emploi du temps à destination des collégiens et des lycéens.
- Tout en exerçant ses fonctions d'enseignement, l'enseignant de mathématiques pourrait assurer une mission de tutorat auprès d'un groupe d'élèves de collège ou de lycée.
- Il prendra part à la concertation enseignante hebdomadaire dans le cadre de l'autogestion de l'établissement.

### Conditions pour postuler :

- Le candidat doit être certifié ou agrégé en mathématiques.
- Il doit être affecté dans l'académie de Normandie pour la rentrée prochaine.

### Précision affectation :

Si l'enseignant est titulaire d'un poste fixe, une fois coopté, il reste titulaire de son poste pendant deux ans. A l'issue de la deuxième année s'il souhaite rester, il renonce à son poste et est affecté à titre définitif au CLE en qualité de TZR sur la zone de remplacement correspondant à son affectation d'origine.